



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 11372

Texte de la question

M Louis Pierna attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur le centre hospitalier général Delafontaine de Saint-Denis. Les projets nouveaux de cet établissement, l'acquisition d'un caisson hyperbare et l'ouverture d'un hôpital de jour sont, en effet, systématiquement repoussés par l'autorité de tutelle départementale. Un tel blocage ne peut que nuire au bon fonctionnement du service public hospitalier dans ce secteur. Il lui demande s'il entend prendre les dispositions nécessaires pour y mettre fin.

Texte de la réponse

Reponse. - Les projets nouveaux du centre hospitalier général Delafontaine de Saint-Denis, notamment l'ouverture d'un hôpital de jour, intégré au programme d'établissement, font l'objet d'un examen d'ensemble dans le cadre des travaux de révision quinquennale de la carte sanitaire ; ils relèvent à ce titre de l'appréciation de l'autorité de tutelle départementale. S'agissant du secteur gériatrique, il est précisé qu'un programme d'une capacité de 10 places a fait l'objet d'une subvention d'État et que sa réalisation est en cours dans le cadre de la première tranche de travaux de reconstruction de l'hôpital Casanova. En outre, les programmes d'hospitalisation à domicile pour la médecine-pédiatrie, 12 places, et la chirurgie, 8 places, sont en cours d'instruction et ont reçu le 23 mai dernier un avis favorable de la commission régionale de l'hospitalisation. Quant à l'acquisition d'un caisson hyperbare, l'instruction du dossier au niveau départemental suit son cours sans blocage puisque le projet a recueilli en mars 1989 un avis favorable de la commission régionale d'hospitalisation. La décision d'approbation définitive devrait donc intervenir prochainement, dès lors qu'il ne s'agit pas d'un équipement dont l'implantation est soumise à autorisation ministérielle préalable. Il est en outre précisé à l'honorable parlementaire que l'autorité de tutelle mise en cause a prévu au début du mois de septembre une réunion de travail avec les responsables du centre hospitalier concerné pour faire le point de l'état d'avancement de l'ensemble de leurs projets.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11372

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1524